

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe, que le règlement numéro 63-1 intitulé: « Règlement modifiant le règlement concernant la tarification des demandes de révision d'évaluation foncière », fut adopté par le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption à sa séance ordinaire du 23 octobre 2023.

Que copie de ce règlement est disponible au bureau de la soussignée et dès son entrée en vigueur sur le site Internet de la MRC (www.mrclassomption.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.


Nathalie Deslongchamps, OMA
Directrice et greffière-trésorière adjointe